**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:***

**L'an deux mil quinze, le 09 octobre**, le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, GAILLANDRE Alain, HALLEBARD Mireille, WAGNER Annie, MAURIQUE Laurence, ROBILLARD Marie-Line, BLOSSEVILLE Laurent, GRATIGNY Laurent

 Absents excusés : LEFEBVRE Sophie, BLOSSEVILLE Richard

Date de convocation:

 03/10/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents : 09

Votants : 09

 **SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Laurent BLOSSEVILLE

**Compte rendu du 04 septembre 2015**

Le compte rendu du 04 septembre dernier est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Compte rendu du 12 septembre 2015**

Le compte rendu du 12 septembre dernier est approuvé à l’unanimité des membres présents

**Compte rendu du 17 septembre 2015**

Le compte rendu du 17 septembre dernier est approuvé à l’unanimité des membres présents

**Projet de lotissement communal**

Après comparaison des différentes offres des bailleurs sociaux HABITAT 76 et LOGEAL et du constructeur GAGNERAUD, le conseil municipal a décidé de retenir l’offre de l’Entreprise GAGNERAUD Construction pour le projet de lotissement communal. Certains ajustements seront à envisager notamment sur le nombre de T2 et T3, ainsi que sur les finitions et la répartition des différents lots.

**Achat d’un véhicule**

Suite au vol du C15, il convient de racheter un véhicule pour les employés communaux. Dans un premier temps le choix d’un véhicule électrique semblait pertinent mais après réflexion et comparaison des prix et des différentes subventions, le choix se portera sur un véhicule thermique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents :

* Autorise Mr le Maire à acheter un véhicule pour un total de 13 000€ TTC
* Autorise Mr le Maire à faire les demandes de subvention auprès du Département 76

**Logiciel Etat Civil**

Afin de faciliter le travail lors des mariages ou décès, une demande de devis a été faite à Caux formatique pour le logiciel CIL Etat civil.

Le devis s’élève à 202.00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents décide de valider l’acquisition du logiciel CIL Etat Civil pour 202.00 € HT.

**Fonds Départemental d’aide aux jeunes**

Le fonds d’aide aux jeunes apporte une aide aux jeunes de seine maritime soit en soutien à leur insertion soit en aide de première nécessité.

La participation des communes est fixée à 0.23 € par habitant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents décide d’accorder la subvention de 0.23 € par habitant pour le fonds d’aide aux jeunes.

**Subvention exceptionnelle pour la classe de neige des élèves de CM2**

Mme BLANCHARD directrice de l’école de Blosseville sollicite par un courrier une subvention exceptionnelle afin de pouvoir emmener sa classe en classe de neige du 05 au 12 mars 2016. La demande porte sur 5 enfants de Blosseville et 2 accompagnateurs également de Blosseville. Les autres communes dont les enfants sont issus seront également sollicitées pour participer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents décide d’attribuer une subvention de 150 € par élève et accompagnateur, soit un total de 1050 € sous condition de recevoir les comptes de la coopérative scolaire.

**Reliure des registres d’Etat Civil**

Les registres d’Etat Civil n’ont pas été reliés depuis 1973, il y a donc 4 registres à réaliser et il y a 5 registres de 1833 à 1882 à restaurer car ils sont en très mauvais état.

Les sociétés SEDI de Uzès et AIRELL de Dieppe ont proposé des devis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents décide de retenir la société AIRELL de Dieppe pour la restauration et la reliure des registres d’Etat Civil.

**Blason de la commune**

Comme évoqué lors d’un précédent conseil municipal un blason a été réalisé par Mr JOULAIN Denis, Héraldiste, dans le cadre du téléthon. Chaque commune de la Communauté de Commune sera représentée par son blason lors de la retransmission du téléthon à Saint Valery en Caux.

Afin de pouvoir utiliser le blason ensuite sur les documents officiels il faut déposer celui-ci auprès de la sous-préfecture.

Apres en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d’adopter le blason tel que décrit :

« D’azur semé de bouquets de trois épis de blé d’or noués en fleur de lys, à l’écusson élargi de gueules chargé d’une anille d’argent accompagnée de trois glands d’or et une filière aussi d’argent ».

**Décision modificative**

Pour acheter le véhicule il faut modifier certaines imputations budgétaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents décide de transférer 17 531 € du compte 2111 au compte 2182.

**Questions diverses**

La carte communale a été relancée est fait de nouveau l’objet d’une consultation des services de l’état avant de repasser en enquête publique.

Lors d’un rendez-vous avec Francis Rousselet de la CCCA des demandes de réfections de route ou d’effacement de réseaux ont été faites sur l’ensemble des routes du village.

Les travaux de la rue du fond de Tumpot ont pris du retard notamment à cause des tuyaux qui n’étaient pas conforme au CCTP.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour, la séance est levée à 21h35.